

REGLEMENT : Un 1^{er} acompte de 500 € doit être versé à l'inscription et joint au présent bulletin dûment rempli et signé, au plus tard le 5 mai 2014 pour garantir la réservation de l'ensemble des prestations.

Vous avez la possibilité de régler votre participation en 3 ou 5 fois.

Si en 3 fois: 1er acompte de 500 € le 5 mai / 2ème acompte de 1000 € le 5 Juin / Solde le 15 septembre au plus tard

Si en 5 fois: 1er acompte de 500 € le 5 mai / 2ème acompte de 500 € le 5 Juin / 3ème acompte de 500 € le 5 Juillet /

4^{ème} acompte de 500 € le 5 août / Solde le 15 septembre au plus tard

En cas de non-paiement du solde au 15 septembre 2014, le contrat sera considéré comme annulé de fait, et les frais consécutifs à cette annulation seront dus.

Je choisis de régler : 3 fois 5 fois

Par chèque libellé à l'ordre d'AMPLITUDES

Par prélèvement bancaire grâce au formulaire ci-dessous

Je soussigné(e) Mr / Mme..... autorise

l'agence AMPLITUDES à débiter ma carte bancaire : N° _____

Exp : __ / __ Crypto (dos de carte) : ____

Pour un montant de : EUROS correspondant au 1^{er} acompte de mes réservations pour mon inscription au 41^{ème} Congrès Annuel du SNIIL à Mayotte du 5 au 13 novembre 2014, puis selon l'échéancier ci-dessus et ce jusqu'au 15 septembre 2014.

Je soussigné(e) (nom, prénom).....agissant pour moi-même et/ou pour le compte de la ou des personne(s) inscrite(s) avec moi sur le même bulletin d'inscription ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du programme du congrès et de l'extension Madagascar, des conditions particulières de vente du voyage contractualisé que je vous renvoie paraphés et signés et les accepter.

NOM(S) ET PRENOM(S) DU/DES PARTICIPANT(S):

Lu et approuvé

« Mention manuscrite »

Le

Signature

Cachet professionnel

Amplitudes

Voyages de Groupes sur Mesure

20, rue du Rempart Saint-Etienne - 31 000 TOULOUSE - FRANCE Tél. : 05 67 31 70 00 - contact@amplitudes.com

VIGMA SAS au capital de 550000€ - RCS Toulouse B380775122 - Code APE 7911Z- N° immatriculation ROVS

IM031100041 TVA INTRA FR28380775122 - Resp. civile professionnelle: AXA Assurance 539538504 -

GARANT ATRADIUS - 44 avenue Georges Pompidou 92596 - LEVALLOIS-PERRET CEDEX



BULLETIN D'INSCRIPTION - 41^E CONGRES NATIONAL DU SNIIL A MAYOTTE - DU 5 AU 13 NOVEMBRE 2014 -

Ce document doit être retourné par courrier, mail ou fax au plus tard **le 5 mai 2014** à : **Agence AMPLITUDES** - 20, rue du Rempart Saint-Etienne - 31 000 TOULOUSE - Fax : **05 67 31 70 18** - courriel : lucile@amplitudes.com

Je m'inscris au 41^{ème} Congrès National du SNIIL :

en bungalow à 1 chambre utilisation double avec 1 grand lit

en bungalow à 1 chambre utilisation double avec 2 lits séparés

- *en nombre très limité* -

en bungalow à 1 chambre utilisation individuelle - *en nombre très limité* -

en bungalow à 2 chambres utilisation triple - *2 chambres avec un grand lit OU une chambre avec 2 petits lits et une avec 1 grand lit selon disponibilité* -

Je préfère loger à l'hôtel : SAKOULI 3* LE JARDIN MAORE 2* sup

N.B. : Selon la disponibilité le jour de la réception de votre bulletin d'inscription accompagné de votre acompte, vous aurez le choix entre l'un ou l'autre de ces 2 hôtels.

Je souhaite régler ma participation en : 3 fois 5 fois

Assiste pour la 1^{ère} fois au Congrès National du SNIIL : OUI NON

NOM :PRENOM :Sexe : H F

NATIONALITE :ADRESSE :

.....CODE POSTAL.....

VILLETELEPHONE FIXE ____ . ____ . ____ . ____ . ____ . ____

TELEPHONE PORTABLE ____ . ____ . ____ . ____ . ____ . ____ FAX ____ . ____ . ____ . ____ . ____ . ____

COURRIEL@.....

Je désire partager ma chambre avec :

Ami(e)/Conjoint(e) **qui participe au Congrès** Ami(e)/Conjoint(e) **qui ne participe pas au Congrès (programme complet hors réunions et pauses)**

Collègue adhérent(e) Collègue non adhérent(e)

NOM :PRENOM : Sexe : H F

NATIONALITE :ADRESSE :

.....CODE POSTAL.....

VILLETELEPHONE FIXE ____ . ____ . ____ . ____ . ____ . ____

TELEPHONE PORTABLE ____ . ____ . ____ . ____ . ____ . ____ FAX ____ . ____ . ____ . ____ . ____ . ____

COURRIEL@.....

Il est impératif que les noms et prénoms indiqués correspondent à ceux mentionnés sur LE DOCUMENT DE VOYAGE utilisé - merci de nous adresser la copie LISIBLE de votre passeport ou carte nationale d'identité avec le présent bulletin.

Tarif par personne base 70 participants minimum: 2 455 € par personne en bungalow à une chambre utilisation double.

Réduction par accompagnant qui ne participe pas au congrès (programme complet hors réunions et pauses) base 70 participants minimum : - 195 euros par personne.

CONGRES TTC - DU 5 AU 13 NOVEMBRE 2014 - 9 JOURS/ 7 NUITS	Tarif	Qté	Total
en bungalow à une chambre utilisation double	2 455 €		€
en bungalow à une chambre utilisation individuelle	2 875 €		€
en bungalow à deux chambres utilisation triple	2 390 €		€
Réduction accompagnant non participant au congrès	- 195 €		€

EXCURSIONS OPTIONNELLES

Traditions Mahoraises - 1 journée	79 €		€
Les pistes des senteurs - 1 journée	78 €		€
Sortie îlot et safari dauphins - ½ journée	49 €		€
Sortie îlot et safari dauphins - 1 journée	72 €		€

EXTENSION POST CONGRES CIRCUIT A MADAGASCAR

- DU 13 AU 20 NOVEMBRE 2014 - 8 jours/7 nuits en chambre double ou twin - (base 10/15 participants) -	1 290 €		€
Supplément chambre individuelle	275 €		€
TOTAL DE MA RESERVATION			€
<u>Assurance Annulation / Perte de bagages de la compagnie AXA - 3% du montant total du séjour</u> Assurance optionnelle à régler à réception du contrat confirmant l'intégralité de la réservation	Je ne désire pas souscrire l'assurance Je désire souscrire l'assurance annulation		

* L'HOTEL SAKOULI DISPOSE DE :

- bungalows à 1 chambre uniquement avec 1 grand lit à utilisation individuelle ou double
- bungalows à 2 chambres à utilisation triple (dont 1 équipée d'un grand lit et l'autre de 2 petits lits). Ils comprennent une seule salle de bain attenante à la chambre à un grand lit.

L'occupant / les occupants de la chambre à 2 lits devra/devront alors traverser la chambre à un lit pour y accéder.

* L'HOTEL LE JARDIN MAORE DISPOSE DE :

- bungalows à 1 chambre avec 1 grand lit ou 2 petits lits (en nombre très limité) à utilisation individuelle ou double
- bungalows à 2 chambres à utilisation triple (les 2 chambres sont équipées d'un grand lit). Ils comprennent une seule salle de bain dont l'entrée est indépendante des 2 chambres. Un seul bungalow dispose de 2 chambres traversantes.

* N.B. POUR VOTRE EXTENSION MADAGASCAR

Madagascar fait partie des pays les plus pauvres au monde. Les hôtels proposés de catégorie 3* ou 4* normes locales ne proposent pas toujours un confort correspondant à la classification française.

De plus ils peuvent parfois subir des coupures d'électricité ou d'eau indépendantes de notre volonté et de celle de nos prestataires locaux. Le voyage reste néanmoins une expérience inoubliable ainsi qu'un dépaysement garanti.

AMPLITUDES peut s'occuper de votre acheminement en AVION ou en TRAIN vers PARIS.

Notre spécialiste transport- issam@amplitudes.com vous fera une proposition adaptée à vos besoins.

Merci de nous communiquer la :

VILLE de DEPART et de RETOUR du (de la) congressiste :

VILLE de DEPART et de RETOUR de l'accompagnant(e) :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

FRAIS D'ANNULATION PAR PERSONNE

Plus de 30 jours avant le départ	350 Euros de frais de dossier par personne, non remboursables par l'assurance
De 30 à 21 jours avant le départ	55% du prix du voyage par personne
De 20 à 08 jours avant le départ	85% du prix du voyage par personne
Moins de 08 jours avant le départ	100% du prix du voyage par personne

NB : Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite. Il en est de même pour un ajout de participant(s) dont les réservations ne seront confirmées que dans la limite des places disponibles. Le client s'engage à déclarer toute annulation au plus tard 72 heures après la constatation de sa cause. Passé ce délai, AMPLITUDES ne saurait garantir la prise en charge des frais d'annulation par notre assurance, si celle-ci était souscrite.

CHANGEMENT DE NOM :

Plus de 31 jours du départ et avant l'émission des billets d'avion : pas de frais **A 30 JOURS DU DEPART : EMISSION DES BILLETS OBLIGATOIRES - NON MODIFIABLES ET NON REMBOURSABLES - A MOINS DE 30 JOURS DU DEPART : CHANGEMENT DE NOMS IMPOSSIBLE**

NB : Tout changement de nom de participants doit faire l'objet d'une notification écrite. Il en est de même pour un ajout de participant(s) dont les réservations ne seront confirmées que dans la limite des places disponibles. Toute annulation doit également faire l'objet d'une notification écrite par courrier recommandé avec avis de réception exclusivement. Le client s'engage à déclarer toute annulation au plus tard 72 heures après la constatation de sa cause. Passé ce délai, AMPLITUDES ne saurait garantir la prise en charge des frais d'annulation par AXA Assurances (cf art. 6.3 du contrat d'assurances).

IMPREVUS : Nos itinéraires sont établis plusieurs mois à l'avance. Il peut donc arriver au moment de votre départ qu'un site, un monument, un musée ne puisse être visité comme prévu par suite d'une fermeture pour rénovation ou d'une modification du jour et des horaires de visite. Dans la mesure du possible nous vous informerons de ces modifications de dernière minute, modifications dont nous ne pourrions être tenus pour responsables. Les imprévus climatiques (neige, grêle, tempêtes...ou autres) pouvant directement ou indirectement nous obliger à modifier le parcours, les horaires ou la succession des étapes du voyage ne donneront lieu à aucun recours.

TRANSPORT - RESPONSABILITE DES TRANSPORTEURS : La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage prévu dans le présent contrat, ainsi que celle des représentants, agents ou employés de celle-ci, est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement, comme précisé dans leurs conditions générales, dont un extrait figure sur les titres de transport. Amplitudes ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle des transporteurs français ou étrangers assurant les transferts et/ou le transport des passagers. Par suite d'événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques, etc...), des retards peuvent avoir lieu, conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties, même dans le cas de pré et post acheminement émis sur un même billet, aucune indemnisation ne pourra être accordée.

HEBERGEMENT : L'hôtel prévu dans notre programme peut être remplacé par un hôtel de catégorie identique ou supérieure. Dans les usages de l'hôtellerie internationale en matière de mise à disposition des chambres, l'heure normale de disponibilité des chambres est 15h00 et elles doivent être libérées à 12h00, sauf disponibilité spéciale.

APRES-VENTE : Les observations sur le déroulement du voyage doivent parvenir à AMPLITUDES dans un délai de 15 jours suivant le retour, accompagnées des pièces justificatives.

Aucun remboursement ne peut intervenir lorsque le client ne se présente pas aux lieux et heure de rendez-vous mentionnés dans le dossier, avec les documents de voyages nécessaires (passeport, visa, carte d'identité, certificats de vaccination...). Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute autre prestation terrestre non consommée par le passager, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

FORMALITES D'ENTREE A CE JOUR A MAYOTTE POUR LES RESSORTISSANTS FRANCAIS : passeport ou carte d'identité en cours de validité.
FORMALITES D'ENTREE A CE JOUR A MADAGASCAR POUR LES RESSORTISSANTS FRANCAIS : PASSEPORT VALABLE AU MOINS 6 MOIS APRES LA DATE DE RETOUR ET VISA (délivré sur place et gratuit à ce jour, révisable sans préavis jusqu'au jour de sa réalisation).

IMPORTANT : POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS : Une carte de séjour est nécessaire pour rentrer et sortir du territoire national, elle ne peut néanmoins en aucun cas se substituer à une carte d'identité ou à un passeport, quelle que soit la nationalité du voyageur. Tout voyageur possédant une pièce d'identité étrangère doit se renseigner auprès des autorités compétentes, des formalités particulières concernant sa nationalité. Nous dégageons toute responsabilité pour tout incident pouvant résulter du non respect des réglementations et lois en vigueur. Il est rappelé qu'à partir de 15 ans, un enfant doit être en possession d'un passeport personnel.

Amplitudes ne peut être tenu pour responsable des conséquences, du refus ou du retard de délivrance des documents administratifs nécessaires à la réalisation du voyage.

Les participants doivent fournir à AMPLITUDES au moment de leur inscription et au plus tard 90 jours avant le départ, soit le 7 août 2014, la photocopie lisible des 2 premières pages de leur passeport ou la photocopie recto verso de leur carte nationale d'identité en cours de validité. Les participants inscrits au circuit à Madagascar doivent fournir une photocopie lisible des 2 premières pages de leur passeport, valable 6 mois après la date de retour, soit au moins jusqu'au 21 mai 2015.

ASSURANCE ANNULATION / PERTES DE BAGAGES : L'assurance annulation et perte de bagages n'est pas incluse. Vous pouvez décider de la souscrire en cochant la case « Je désire souscrire l'assurance annulation » dans le tableau des tarifs. Elle représente 3% du montant total de votre voyage et est à régler à l'inscription. En cas de prise en charge des frais d'annulation, d'interruption de séjour ou de détérioration ou perte de bagages par l'assurance, une franchise de 30 € par personne sera déduite du montant du remboursement prévu.

PRIX : Nos prix ont été établis le 7 mars 2014 en fonction des conditions économiques, financières ainsi que des lois et réglementations connues à cette date.

Dans le cas où une ou plusieurs annulations, quelle qu'en soit la cause, surviendraient jusqu'à 31 jours du départ modifiant ainsi le nombre de payants effectifs, un réajustement du prix sera appliqué en fonction du nombre réel de voyageurs inscrits et payants à 30 jours de la date de départ du voyage.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL : Chacune des PARTIES garantit l'autre PARTIE du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant en fonction de son rôle au titre de la protection des données à caractère personnel. Par ailleurs, s'agissant des prestations, il est rappelé qu'AMPLITUDES aura la qualité de sous-traitant au sens de l'article 35 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

A ce titre, AMPLITUDES, en sa qualité de sous-traitant, s'engage à :

- prendre toutes les précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données et notamment empêcher toute déformation, endommagement, perte et/ou tout accès par des tiers non autorisés préalablement,
- ne pas traiter, consulter les données ou les fichiers contenus à d'autres fins que l'exécution des prestations qu'il effectue pour le Sniil, responsable du traitement, au titre des présentes ;
- ne traiter, consulter les données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues du Sniil, responsable de traitement
- ne pas insérer de données étrangères dans les bases de données qui lui sont confiées au titre des présentes,
- prendre toute mesure permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données et bases de données qui lui sont confiées au titre des présentes.